



Honoraires de location

Loi Alur

Les honoraires sont dues à l'agence de location*

	Hors zone tendue	Zone Tendue	Zone très tendue
<ul style="list-style-type: none">• Visite• Constitution du dossier de location• Rédaction d'acte	8€ /m ²	10€/m ²	12€ /m ²
<ul style="list-style-type: none">• Etat des lieux	3€ /m ²	3€ /m ²	3€ /m ²

Ces honoraires sont dues à part égale part le locataire et le propriétaire.

*Chaque agence est responsable de ses honoraires.

Cleo gestion ne peut être tenue responsable des honoraires de location réalisés par les agences réalisant la location.



Honoraires de Gestion

Les honoraires de gestion sont de 7% TTC*

Comptabilité

- Appel et encaissement des loyers et charges
- Edition des avis d'échéances et quittances (sur demande)
- Paiement au propriétaire (avant la fin du mois en cours)
- Compte rendu de gérance mensuel
- Paiements des charges (Syndic, factures de travaux et TF)
- Régularisations des diverses charges locatives

Contentieux

- Relances diverses pour le paiement du loyer et des charges
- Déclaration d'un sinistre dégâts des eaux

Gestion

- Mise en place et suivi des travaux (devis et paiement des factures)
- Révision annuelle de loyer (index IRL)
- Gestion du bien
- Gestion des assurances locatives
- Administratif divers

Location

- Validation de la solvabilité du dossier de location
- Rédaction des baux et annexes

***Les honoraires de gestion sont dues sur la totalité des encaissements**